

AVIS DE CONSTRUCTIONProcédure Simplifiée
N° de dossier : 2026-01420-S

Requérant(s)	Boegli Julien, rue des Neufs-Champs 38, 2853 Courfaivre
Auteur du projet	Boegli Julien, rue des Neufs-Champs 38, 2853 Courfaivre
Description du projet	Construction d'une piscine enterrée.
Cadastre(s), parcelle(s)	Courfaivre, 2728
Lieu-dit, adresse	Rue des Neufs-Champs 38, 2853 Courfaivre
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	23.10.2026
Échéance de la publication	02.11.2026

Ouvrage

Dimensions : longueur 6 m, largeur 4 m, profondeur 1.5 m
Selon plans déposés

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écarterant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Bassecourt, le 23 octobre 2026